Duquesne University

Duquesne Scholarship Collection

I/D Information Documentation (French)

ID and Anima Una

9-1-1979

1979 Vol. 23: Activités d'éducation chez les Spiritains

Equipe généralice

Follow this and additional works at: https://dsc.duq.edu/id-fr

Repository Citation

Equipe généralice. (1979). 1979 Vol. 23: Activités d'éducation chez les Spiritains. Retrieved from https://dsc.duq.edu/id-fr/25

This Article is brought to you for free and open access by the ID and Anima Una at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in I/D Information Documentation (French) by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.



I/D 23

Equipe généralice

Septembre-Octobre 1979

Activités d'éducation chez les Spiritains

A la lecture du nº 16 d'INFORMATIONS SPIRI-TAINES (Sept.-Oct. 1978), bien des confrères auront peut-être été surpris de découvrir que l'Université Dusquesne, aux États-Unis, avec ses quelque 8.000 étudiants, était sous la responsabilité de la Congrégation. Même responsabilité, en Irlande, pour 5 grands collèges, avec 5.000 élèves. La Province d'Allemagne, également, a la charge d'un collège, de même que la Province du Canada et celle de Trans-Canada; la Province de Trinidad, de deux. En mission, des Spiritains ont construit et dirigent un grand nombre d'écoles secondaires et d'écoles normales. Certains Provinces, engagées depuis longtemps dans les

œuvres d'éducation, le sont parfois depuis les tout premiers jours de leur fondation.

Reste que la question a le droit d'être posée: A quel titre une université américaine peut-elle concerner une congrégation missionnaire? Que vient faire l'enseignement dans une école payante par rapport « aux pauvres et aux abandonnés »? La question est épineuse, mais en ces jours de renouvellement pour la Congrégation et de retour à la ferveur des origines, un aspect de son examen de conscience est bien de regarder en face, pour les réévaluer, ses activités. Le présent document du Conseil Général aborde nos œuvres d'éducation, notamment dans les « anciennes » Provinces.

Tout au long de notre histoire

Nos fondateurs.

Claude Poullart des Places a fondé, en 1703, la Congrégation du St-Esprit pour la formation sacerdotale de pauvres étudiants qui consacreraient leur vie aux postes les plus difficiles et les plus abandonnés dans le champ du Seigneur. Sa première «œuvre» fut le Séminaire du Saint-Esprit. Plus tard, en 1736, les Spiritains prirent en charge le grand et le petit séminaire de Meaux. Ils en eurent la direction jusqu'en 1807.

Dès les débuts de la Société du Saint-Cœur de Marie, Libermann avait « aussi » pensé orienter sa congrégation vers la formation de prêtres pour l'Allemagne. Comment une telle œuvre pour les « pauvres Allemands » peut se concilier avec les buts de l'institut, Libermann l'a lui-même expliqué au P. Le Vavasseur dans une lettre, hélàs! perdue (N.D., II, 377). Lorsque la Société du Saint-Cœur de Marie fusionna avec la Congrégation du Saint-Esprit, Libermann reçut la responsabilité de l'ancien Séminaire du Saint-Esprit et celle de fournir du personnel aux anciennes colonies françaises. La «fusion» ne fut pas unanimement accepté: des évêques, tels Kobès et Bessieux, craignaient que le personnel nécessaire en Afrique ne soit détourné vers le Séminaire et vers les colonies. Si tout le monde allait en mission, comment la Congégation pourrait-elle continuer en Europe? Les évêques ne permettraient le retour que des confrères sans utilité pour eux. La Congrégation en Europe ne serait plus rien d'autre qu'un séminaire pour les missions. Libermann comprit, par son expérience avec les vicaires apostoliques, que la Congrégation avait besoin d'œuvres en Europe pour faire contrepoids à l'influence des évêques (N.D., IX, 292).

La Congrégation se devait d'avoir des œuvres en Europe: on pouvait avoir des communautés dans les villes portuaires pour s'occuper des travailleurs, des marins, des soldats, des galériens, des prisonniers (id. p. 289). Une maison destinés aux pauvres, en Bretagne, pourrait servir de base pour la prédication de missions (N.D., X, 201). Certaines de ces activités pourraient soutenir financièrement les œuvres de formation; le salaire de trente aumôniers dans la Marine française pourrait assurer le même avantage tout en faisant un bien réel (N.D., XI, 323). Ne trouverait-on pas le personnel pour ces œuvres parmi ceux qui n'avaient pas un goût particulier pour les missions? Et les Spiritains avant une vocation missionnaire bien déterminée ne devraient pas être utilisés dans de telles œuvres, sinon pour une courte période (N.D., X, 202). Cependant, nul ne devait être accepté s'il mettait la condition de rester en France (N.D., XIII, 172). Il est bien clair que Libermann a toujours considéré ces activités comme des auxiliaires par rapport au but principal de la Congrégation.

Dans la Règle Provisoire, un passage semblait interdire

le travail en Europe;

«La congrégation est destinée aux missions étrangères et lointaines. Jamais aucun de ses sujets ne doit être retenu en Europe par le seul motif de l'y employer au salut des âmes; ce n'est que pour le bien de nos missions que quelques-uns peuvent y faire leur séjour» (Ch. 3, Art. 1). En rédigeant, après la fusion, les nouveaux «Règlements de la Congrégation du Saint-Esprit», Libermann put expliquer

davantage sa position:

«Le but général de la Congrégation est de se dévouer au salut des pécheurs...» «Le ministère tendant à entretenir et perfectionner les sentiments pieux dans les âmes déjà établies dans les vertus chrétiennes doit être considéré comme un ministère secondaire. Cependant, si ce genre de ministère a une importance pour l'avancement ou le maintien de l'œuvre principale, on s'y livrera avec un soin proportionné au degré d'importance qu'on y verra (...). On prendra garde toutefois de donner aux œuvres d'Europe une telle extension, qu'elle nuise gravement aux missions lointaines. On ne doit pas y employer pour un temps considérable les prêtres de la Congrégation dont la vocation paraît bien déterminée pour les missions.» (Règlements, 1849, ch. 1, passim).

La fin spécifique de la Congrégation était bien «les âmes pauvres et les plus abandonnées». «La divine Providence nous a nettement orientés pour exercer notre zèle et notre dévouement dans les missions lointaines» (id).

Libermann ressentait la nécessité d'une base solide en Europe. Pour lui, on renforcerait ainsi la vie de la Congrégation en entretenant des activités qui l'aiderait à se répandre et à se fortifier. Si les vicaires apostoliques avaient un besoin immédiat de personnel, ils pouvaient demander cette aide à d'autres instituts. Il faut aider avec le meilleur des possibilités, mais sans nuire à la vie de la Congrégation. «Il ne s'agit pas (pour la Congrégation) de FAIRE puis de MOURIR après, mais de FAIRE et de VIVRE TOUJOURS pour FAIRE ENCORE ET TOUJOURS » (Cf. Mgr Le Roy, le T.R.P. Le Vavasseur, p. 206 – citant une lettre écrite au nom de Libermann par le P. Le Vavasseur au P. Schwindenhammer).

Leurs successeurs.

Le nouveau Supérieur Général, le P. Schwindenhammer (1852-1881) ouvrit le Séminaire Français de Rome peu après la mort de Libermann. Libermann avait songé, un moment, à prendre en charge le grand séminaire de Cincinatti; il avait même choisi (1850) le P. Schwindenhammer pour en être le premier supérieur. Ce n'était certainement pas une œuvre « pour les pauvres et les plus abandonnés », même si, alors, l'Eglise trouvait difficilement des ouvriers apostoliques pour un tel travail. Ce fut, en fait, le P. Lannurien qui fut responsable de ce séminaire et le défendit vigoureusement:

«Ou bien Libermann a trahi sa mission, outrepassant le mandat que Dieu lui avait confié et portant un coup mortel à son œuvre... ou bien il agissait en conformité avec les plans de Dieu. Si Dieu avait appelé Libermann à fonder une Congrégation de missionnaires exclusivement destinés (...) aux âmes pauvres et abandonnées, on comprend mal qu'il lui ait donné des talents aussi extraordinaires de direction spirituelle et de formation à la vie intérieure. Je vois les dons de grâce du P. Libermann comme un signe du deuxième but de sa fondation et de sa vocation, à savoir que Dieu a également destiné ses fils spirituels pour la formation de prêtres saints et zélés» (Le Floc'h, P. Lannurien, Rome, 1910; cité par Koren, The Spiritans,

p. 123),

A l'époque de Libermann, il n'y avait pas de petits séminaires dans la Congrégation. Les premiers membres venaient, soit du clergé séculier, soit des grands séminaires. A cette période, la façon habituelle de trouver des vocations était de fonder des écoles apostoliques. Vu la pauvreté de la Congrégation,

ouvrir des séminaires-collèges semblait une meilleure idée: les pensions versées par les collégiens permettraient de financer la formation d'étudiants pauvres se destinant au sacerdoce missionnaire. C'est ainsi que Schwindenhammer a fondé de nombreux séminaires-collèges: à Ploërmel, Gourin, Cellule, Beauvais, Langogne, Gravelines, Merville, Mesnières et Rambervillers, en France; à Blackrock et Rockwell, en Irlande; à Marienstadt, en Allemagne; à Braga, au Portugal; à Pittsburgh, aux Etats-Unis; et aussi plusieurs collèges à la Trinidad, en Martinique, en Guadeloupe, en Haïti et à Pondichéry.

Le P. Emonet, Supérieur Général de 1882 à 1895, a augmenté encore le nombre des séminairescollèges: à Epinal, Sessinet, Castelnaudary, en France; à Rathmines, en Irlande; à Porto, au Portugal; à Ponte Delgada, aux Açores; à Ballerat, en Australie; à Para, au Brésil; et à Lima, au Pérou. Certains de ces établissements n'ont duré que quelques années, quelques mois seulement, parfois; d'autres sont encore florissants de nos jours. Il reste que le nombre même. de ces maisons d'éducation (et nous n'avons pas mentionné les orphelinats) permet de poser légitimement la question: L'éducation des jeunes ne seraitelle pas une des fins principales de la Congrégation? Certains ne vont-ils pas jusqu'à suggérer que le P. Schwindenhammer serait une sorte de Don Bosco, non reconnu par les siens! En fait, tel n'est pas le cas; les écoles ont été fondées pour étendre et fortifier la Congrégation et pour aider les vocations. Toujours, elles furent considérées comme des œuvres auxiliaires, devant seulement faciliter le travail principal de la Congrégation, l'évangélisation des pauvres et des plus abandonés.

Pendant le généralat de Mgr Le Roy (1896-1926), bien des choses évoluèrent au plan de l'engagement spiritain dans l'éducation. En raison de nouvelles lois fiscales en France, nombre de maisons de formation apparurent comme un frein, plutôt que comme une aide, pour réaliser les buts de la Congrégation. Le mandat donné par le Chapitre de 1896 au nouveau Supérieur Général contenait la directive suivante:

«Les maisons d'éducation, lorsqu'elles fournissent à la Congrégation, personnel et frais payés, des ressources ou des vocations, rentrent dans les moyens prévus pour atteindre nos fins. Il importe donc d'assurer la prospérité de ces maisons en leur préparant un personnel dévoué à ce genre d'œuvres, stable, présentant les aptitudes voulues et ayant les garanties de compétence nécessaires, certifiées au besoin par des grades» (Circul. Mgr Le Roy, n° 2, p. 20).

Mgr Le Roy n'était pas «contre les collèges». C'est lui qui fonda le collège St-Alexandre, qui fut d'abord école apostolique pour la Congrégation et pour les diocèses dans le besoin, avant de s'ouvrir par la suite à des collégiens. C'est ce collège qui fut la maison-mère de la Province du Canada.

En 1904, la loi Combes, en France, interdisait l'enseignement à toutes les congrégations religieuses. Déjà Bismarck, en Allemagne, avait fermé des écoles; et en 1910 les lois anticléricales portugaises supprimaient les écoles catholiques.

Quand les religieux purent à nouveau enseigner en France et au Portugal, la Congrégation ne reprit pas ses anciens collèges. Certains avaient disparu, d'autres restèrent aux mains du Gouvernement, d'autres avaient été repris par les diocèses ou le furent par des congrégations. Les Spiritains jugèrent plus sage d'ouvrir des écoles apostoliques, accueillant seulement les élèves qui exprimaient le désir d'entrer un jour dans la Congrégation. Sans doute pensait-on qu'une école apostolique était, plus qu'un collège,

un milieu favorable pour faciliter le développement d'une vocation.

En Irlande, au début du siècle, il fut question de fermer Rockwell et St. Mary's Rathmines. L'archevêque de Cashel écrivit au Supérieur Général une lettre vigoureuse lui faisant part du « déplaisir » de l'épiscopat irlandais face au geste discourtois que représenterait la fermeture de Rockwell, ajoutant que lui-même considérait Rockwell comme le petit séminaire de son diocèse. Seul, St. Mary's Rathmines fut fermé en 1916, mais, sous la pression des autorités diocésaines et du laïcat catholique, la réouverture eut lieu en 1926. Ces deux incidents soulignent un principe général: Si la Congrégation considère une de ses œuvres seulement comme activité d'appoint pour son but spécial, cette œuvre reste une partie de la mission universelle de l'Eglise, et l'Eglise locale reste partie prenante dans le dialogue.

Où en sommes-nous aujourd'hui?

Au terme de près de cinq années de visites, le Conseil Général en est arrivé à mieux comprendre l'importance de l'apostolat par l'école dans certaines Provinces de la Congrégation. C'est là un travail d'appoint au service des buts de l'Institut. Nos écoles d'aujourd'hui, notre université Duquesne, sont de véritables œuvres de la Congrégation, et nous pouvons en être légitimement fiers. Nous prévoyons que le laïcat catholique prendra davantage part à la direction de nos écoles et que la présence spiritaine s'orientera vers un rôle plus pastoral dans ces écoles. Mais le travail d'éducation reste une façon de vivre et de réaliser le charisme spiritain, et la Congrégation reconnaît ce genre de travail comme une partie intégrante de la mission des Spiritains.

Des écoles vraiment éducatrices...

L'éducation est une valeur en elle-même: elle a ses propres règles, sa propre justification, son but propre. Les écoles catholiques se doivent d'être des écoles valables, aussi valables que celles de Tokyo, de Los Angeles ou de Moscou. Dans la mesure où il nous est possible d'en juger, il nous semble que nos écoles spiritaines sont conduites de façon compétente au plan professionnel.

... et vraiment «chrétiennes»...

Une école catholique se doit de poursuivre un idéal plus élevé que la seule accumulation de résultats aux examens. Si elle se limitait à cela, elle perdrait son caractère vraiment chrétien, c'est-à-dire sa référence à une façon d'envisager la vie, centrée sur le Christ. Quand l'école augmente en nombre d'élèves, alors que la pratique chrétienne diminue, même en pays traditionnellement catholique, le danger augmente que cette école catholique soit ramenée à la mentalité des autres écoles. Il existe, de nos jours, un fort courant d'« esprit du monde ». Pour que l'école catholique demeure chrétienne, pas seulement de nom, mais en réalité, il lui faut aller à contre-courant. Toute école catholique doit proclamer la Bonne Nouvelle. Elle devrait rendre conscients ceux qu'elle forme qu'ils sont enfants de Dieu. L'école catholique devrait être communauté de foi pour les enseignants, les parents et les élèves, communauté qui s'évangélise elle-même et évangélise les autres dans la communauté plus large dont elle fait partie.

... favorisant les vocations...

Jusqu'aux vingt dernières années, un grand nombre de Spiritains provenaient des écoles apostoliques ou de collèges catholiques. Au lendemain de Vatican II on pouvait penser que les vocations tardives augmenteraient, et même qu'elles deviendraient la règle, plus que l'exception. Actuellement, les pistes menant les jeunes vers le grand séminaire ou la Congrégation sont plus diversifiées que jadis. Les engagements définitifs sont plus tardifs; mais des réponses à divers questionnaires laissent entendre que les premiers

appels résonnent en fin d'enfance, voire à l'age de 10-20 ans. Nul ne peut se cacher la baisse des vocations en Europe et en Amérique aujourd'hui, mais des signes apparaissent que des vocations se font jour au niveau des écoles secondaires. Parfois même, en dépit du nombre très restreint de vocations provenant de nos propres écoles, on trouve là comme un noyau attirant d'autres jeunes. La main de Dieu n'est pas liée par les changements sociologiques: Le Seigneur appelle constamment des jeunes à son

On a l'habitude de juger une école catholique d'après le nombre de vocations sacerdotales ou religieuses issues de cette école. Longtemps, on a considéré la vocation comme une grâce, comme un « don »; peut-être a-t-on trop insisté sur cet aspect. L'école catholique d'aujourd'hui devrait assurer un environnement permettant de discerner les vocations. qu'elles soient laïques, religieuses ou presbytérales. Elle devrait même faire plus: aider positivement les étudiants à répondre à l'appel personnel par Dieu, les aider aussi en accompagnant et en mûrissant cet appel. La communauté scolaire devrait favoriser un cadre de prière liturgique et personnelle et, disons-le, assurer une direction spirituelle à ceux qu'elle forme.

... et ouvrant à la dimension missionnaire.

Puisque l'Eglise entière est missionnaire, toute école catholique devrait l'être, et plus encore les écoles dont une congrégation missionnaire a la responsabilité. Une école spiritaine se doit d'être solidaire avec les buts de la Congrégation; les accepter et les favoriser. Les jeunes sont accueillants aux messages reçus: même sans se l'avouer, ils acceptent les valeurs de leurs maîtres. Des photos au mur, des films, des causeries, des projections audio-visuelles sont d'une grande force pour insinuer la dimension missionnaire et élargir leurs perspectives au-delà du seul bien-être et des réussites terre-à-terre.

L'idéalisme et la générosité des jeunes, une école spiritaine a le devoir d'en tenir compte et d'aider cette générosite et ce don de soi. Nos étudiants devraient être préparés à un engagement missionnaire dans leur propre Eglise ou à l'étranger, comme

laïcs ou comme religieux-missionnaires.

Une congrégation fondée pour les pauvres et les plus abandonnés se doit de prendre en considération le récent document sur l'Ecole catholique:

«L'Eglise est soucieuse d'offrir son service éducatif en premier lieu à ceux qui sont dépourvus des biens de la fortune, qui sont privés de l'affection et du soutien de la famille ou qui sont étrangers au don de la foi. L'éducation étant un moyen efficace de progrès social et économique pour les individus et les peuples, une école catholique qui se vouerait exclusivement ou par préférence aux membres des classes sociales aisées contribuerait à les confirmer dans une position avantageuse par rapport à d'autres et favoriserait un ordre social injuste» (L'Ecole Catholique, n° 58, S.C. pour l'Education catholique, Rome, 19 mars 1977).

Il se peut que, dans le contexte, le mot « école catholique » concerne davantage l'ensemble des écoles catholiques que telle école en particulier; du moins, le passage garde une réelle importance pour nos écoles spiritaines. De nos jours, où l'oppression des nations pauvres par les nations riches est manifeste, c'est le devoir de l'école catholique de conscientiser ses élèves contre une telle opression et ainsi de favoriser la justice et la paix dans le monde.

Tout au long de notre histoire, que de tensions entre les besoins de la mission et les nécessités de travail dans les Provinces! Trouvera-t-on, depuis le temps de Libermann, un seul évêque missionnaire qui ne se soit pas plaint que l'on gardât des confrères dans les Provinces, notamment pour la formation? Il faut toutefois en convenir: la balance n'a pas toujours été conservée exacte, et des confrères ont été maintenus dans les écoles des Provinces au détriment des missions. Il reste que des centaines, des milliers, de missionnaires proviennent de nos écoles et, en ces jours de raréfaction, il est juste de s'en souvenir. En outre, il y a toujours eu des Spiritains qui ne se

sentaient pas attirés par le travail missionnaire à l'étranger. D'autres aussi, qui avaient une véritable vocation missionnaire, ont été gardé dans les Provinces contre leur volonté. D'autres enfin, dont la santé ne pouvait supporter les climats tropicaux, ont travaillé utilement et avec joie dans leur Province.

Il a toujours existé une hiérarchie de travaux dans la Congrégation par rapport à nos engagements: certains sont en première ligne, d'autres dans la logistique, d'autres dans les plans d'opération ou le financement, d'autres encore sont dans l'entraînement ou les prompts-secours! Au cours de sa vie spiritaine, un confrère peut se trouver dans bien des situations de travail: tel, qui aura passé plusieurs années en première évangélisation, pourra se retrouver dans une école de sa Province, voire dans une paroisse de son diocèse d'origine.

Les uns sont apôtres, d'autres enseignent, d'autres connaissent de multiples langues, il en est en première évangélisation parmi les Masai ou au Nord-Cameroun, d'autres dans les équipes d'administration ou dans l'enseignement. Chacun, quel que soit son cadre de travail, doit être fidèle à la vocation commune de la Congrégation, de même que chaque œuvre spiritaine participe au but spécifique de l'Institut. Chacun doit s'intéresser au travail de l'autre, le comprendre et l'aider. Celui qui travaille, pauvre parmi les pauvres, a besoin de celui qui œuvre dans une situation plus aisée. Celui qui est chez lui a besoin de son frère travaillant en situation-frontière. « Un membre souffret-il? tous les membres souffrent avec lui. Un membre est-il à l'honneur? tous les membres se réjouissent avec lui. Or, vous êtes, vous, le corps du Christ, et ses membres, chacun pour sa part » (I Cor., 12, 26-27).

Notre commune vocation spiritaine

UN EXEMPLE: EN 1978, UNE ECOLE SPIRITAINE PRECISE AUX PARENTS SON PROJET EDUCATIF

«L'école des missions est une école libre secondaire de premier cycle. C'est un internat de garçons qui peut accueillir 120 élèves. Son but: assurer une formation humaine et chrétienne; accompagner des vocations sacerdotales ou missionnaires qui se présentent. Son caractère spécifique: favoriser une ouverture à l'« autre » et au Tiers-Monde...

L'équipe éducative comprend des Spiritains, des religieuses, des laïcs chrétiens...

Le style de vie commune fait appel, chez l'élève, à une certaine générosité et à un esprit d'ouverture et d'attention aux autres...

L'école chrétienne qui est la nôtre suppose que les parents acceptent Jésus-Christ et son Eglise, et désirent une bonne formation religieuse pour leur enfant. L'enfant lui-même acceptera notre cadre de vie, comportant des expressions de foi: prières, messes, célébrations et une instruction religieuse suivie. Ayant été longtemps un lieu d'éveil de vocations, l'école accueille encore aujourd'hui des jeunes qui envisageraient un don plus total au service de l'Eglise et du Tiers-Monde...

L'accord des parents avec notre projet éducatif paraît indispensable. L'admission de leur enfant ne doit pas entraîner une démission de leurs responsabilité d'éducateurs. Ils sont au contraîre invités à collaborer avec le directeur et les professeurs, à s'intéresser aux activités de l'école et à participer activement à son fonctionnement, réunions, activités pour lesquelles ils ont été sollicités...»